

Prise en compte des activités de lutte contre la corruption dans les plans de travail des GMP

Oslo 12 Octobre 2022



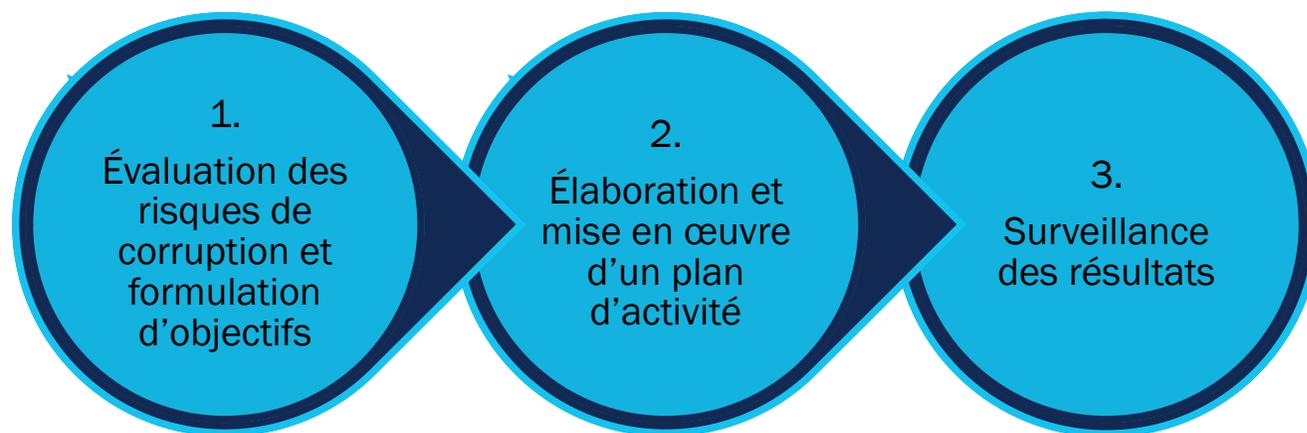
La norme mondiale pour la bonne gestion
des ressources pétrolières, gazières et
minières.

Note d'orientation de l'ITIE sur la lutte contre la corruption

En convenant de faire figurer des activités de lutte contre la corruption dans le plan de travail, le GMP pourrait prendre en compte :

- 1) La mesure dans laquelle le secteur extractif est sujet à des risques de corruption.
- 2) La nature des risques de corruption les plus répandus dans son pays
- 3) Ses objectifs en matière de réponses aux risques et de conformité avec les objectifs nationaux
- 4) Le rôle potentiel du GMP dans les réformes plus larges de la lutte contre la corruption
- 5) La portée de ses travaux sur l'anti-corruption, par exemple, son approche dans ses activités en cours sur les bénéficiaires effectifs, la transparence des contrats et la divulgation des revenus sous l'angle de la lutte contre la corruption
- 6) L'utilisation d'outils existants pour faire progresser la lutte contre la corruption, par exemple les Rapports ITIE. Les évaluations de la Validation, les plans de travail
- 7) L'option consistant à s'attaquer aux questions de corruption dans des domaines où les risques sont différents de ceux de la Norme ITIE, par exemple, la passation de services, la transition énergétique et le contenu local.

Approche recommandée en trois étapes :



Étape 1 : Évaluer les risques de corruption et formuler des objectifs pour les traiter

- Comment les activités des GMP peuvent-elles être liées à des réformes nationales plus larges sur la lutte contre la corruption ?
- Quelles sont les étapes de la chaîne de valeur de l'industrie extractive les plus exposées aux problèmes de corruption ?
- Quels sont les produits et les sous-secteurs les plus vulnérables à la corruption, par exemple les minéraux critiques ?
- Existe-t-il des lacunes dans les politiques et les pratiques qui aggravent les risques de corruption ?
- Y a-t-il des domaines de la gestion extractive dans lesquels les risques de corruption sont très forts et qui ne sont pas couverts par la Norme ITIE ?

Exemple : Les GMP qui souhaitent étudier les risques en matière d'octroi de licences pourraient examiner de près :

- Les faiblesses du processus d'appel d'offres
- Les lacunes dans les règlements
- Comment les lacunes dans les systèmes et le manque de transparence dans les règlements permettent aux ingérences politiques et aux conflits d'intérêts de se produire
- Les raccourcis et les écarts par rapport aux procédures d'octroi de licences ou leur accélération, par exemple dans les cas de minéraux critiques

CASE STUDIES

Indonesia and Nigeria

Linking EITI implementation to national reforms

Indonesia's anti-corruption framework includes a reference to the EITI. Its MSG's work plan also links existing national strategies with EITI implementation. It pays special attention to beneficial ownership reform as a key transparency gap and a concrete anti-corruption measure and to working in partnership with the national Corruption Eradication Commission (KPK).

EITI Nigeria capitalised on strong political will and high-level engagement on Open Government Partnership (OGP) commitments on beneficial ownership to progress its plans on establishing a register of beneficial owners of extractives companies. The MSG's 2018 work plan included this as a priority area, and in 2020 the Companies and Allied Matters Act (CAMA) was approved which provided a legal basis for Nigeria's beneficial ownership register. Currently, information on the beneficial owners of companies is required for license renewals and license applications processes. Furthermore, one of the key objectives of the Petroleum Industry Act (PIA), enacted in 2021, is to promote transparency, good governance and accountability in the administration of petroleum resources, with clear disclosure provisions including the establishment and maintenance of public registers for licenses and beneficial ownership.

Source: OGP (2019), [Seeking Synergy: OGP and EITI](#).

Étape 2 : Élaborer et mettre en œuvre un plan d'activité

- Les activités dans le plan de travail de l'ITIE pourraient-elles comprendre un volet de lutte contre la corruption ?
- Existe-t-il de possibles contraintes ? Si tel est le cas, quelles seraient les mesures à prendre ?
- Le rôle du GMP dans l'atténuation de la corruption a-t-il été défini et articulé et les responsabilités dans les diverses activités ont-elles été confiées aux parties prenantes qui conviennent ?
- Est-ce que le plan d'activité renforce et tire profit des atouts du processus national de l'ITIE ?

Les rôles que le GMP pourrait jouer dans la lutte contre la corruption

- **En appuyant les discussions, le suivi et la sensibilisation des citoyens**, par exemple, les GMP peuvent donner suite aux préoccupations révélées dans les Rapports ITIE sur les paiements qui n'ont pas été enregistrés par le Trésor.
- **L'analyse des divulgations courantes de l'ITIE et la formulation de recommandations pour renforcer les systèmes gouvernementaux.**
- **La demande ou la divulgation de données complémentaires**, par exemple, les déclarations d'actifs de personnes politiquement exposées, la passation de services ou les risques qui se présentent dans le secteur des énergies renouvelables.
- **La facilitation de la coopération interorganisations**, par exemple, entre les entreprises possédant des informations sur la propriété effective dans leurs registres, les autorités fiscales ou les autorités d'octroi de licences

Étape 3 : Surveillance des résultats

- Qu'est-ce qui doit être suivi et de quelle façon ?
- Comment sélectionner les sources de données et les indicateurs ?
- Comment identifier les rôles et les compétences appropriés ?
- Comment la surveillance peut-elle se conformer aux processus de l'ITIE existants ?
- Quelles sont les possibilités d'apprendre de la surveillance et des examens ?

Pour discussion :

- *Quelles sont les possibilités de renforcer le travail de lutte contre la corruption par le biais du processus de l'ITIE dans nos pays ?*
- *Quels sont les défis les plus pressants qui se posent pour faire progresser ce travail ? Quelles sont les directives pratiques qui vous sont nécessaires pour relever ces défis ?*
- *Quel est le soutien supplémentaire nécessaire que peut apporter le Secrétariat de l'ITIE dans la poursuite des travaux de lutte contre la corruption au niveau des pays ?*